

MAIRIE DE MONTMELARD
37 place du Poilu
71520

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 7 JUILLET 2026

Séance du 7 juillet 2026, l'an deux mille vingt-six, le sept du mois de juillet, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.
Convocation : Samedi 4 juillet 2026 Affichage : Samedi 4 juillet 2026

Présents : Laure FLEURY, Jacques CHORIER, Marie-Pierre RAVEAUD, Benoit VOUILLON, Christelle MARTIN, Océane CHEVRIER, Alice FAURE, Benoit TERRIER, Julien CHARNAY, Thierry THOMAS, Martine BILLONNET

Secrétaire de séance : Alice FAURE

Approbation PV du 02-06-2026 et 05-06-2026 à l'unanimité du conseil.

ORDRE DU JOUR

- Projet éolien de Matour
- Point situation du réseau d'eau potable
- Révision du prix de l'eau
- Drainages vers habitations su bourg
- Programmation voirie
- Aire de stockage à Combrenot
- Travaux de renforcement des lignes ENEDIS et installation des transformateurs à Vicelaire et en Pierranon
- Point sur les interventions dommages réseau orange
- VMC école
- Rentrée scolaire 2026
- Convention de délégation du transport scolaire
- Matériel entretien espaces verts
- Gestion des poubelles sur Saint Cyr pendent les congés d'été
- Salle des fêtes : gestion pendant les congés et renouvellement des tables
- Archives départementales
- Jury d'assises
- Commission de sécurité
- Episode de canicule
- Secrétariat de mairie
- Questions diverses

Mme le Maire propose au conseil d'ajouter à l'ordre du jour la bouche incendie du Tronchat. Le conseil municipal accepte.

Projet éolien de Matour

Le Maire expose au Conseil Municipal :

Le projet éolien de la société de projet Les Ailes de la Grosne a été initié en 2024. Il était initialement porté par les communes de Pierreclos, Tramayes, Matour, Saint- Pierre- le Vieux, la société d'économie mixte Saône-et-Loire Energies Renouvelables (SEM SELER), le mouvement de l'énergie citoyenne Énergie Partagée et l'entreprise spécialisée dans les énergies renouvelables, BayWa r.e.
La zone à l'étude pour l'implantation de 3 à 5 éoliennes de 180 à 210 mètres est rappelée au conseil. Celle-ci chevauche les périmètres de protection des captages de l'eau potable de la commune de Montmelard.
La commune de Pierreclos s'est retirée rapidement du projet, les communes de Tramayes et Saint-Pierre-le-Vieux se sont également retirées du projet par délibération le 02 avril 2026 pour Tramayes et le 22 avril 2026 pour Saint Pierre le Vieux.
En date du 2 juillet dernier, la commune de MATOUR a délibéré pour le rachat des parts du bloc communal. Le Maire de Matour est président de la société de projet Les ailes de la Grosne. La commune de MATOUR reste seule à confirmer sa volonté à porter le projet.

La zone d'implantation étudiée se situe sur le massif du Mont Saint-Cyr en limite de la commune de Montmelard, et à proximité des captages d'eau de la commune de MONTMELARD.
Bien que les installations ne soient pas directement implantées sur le territoire de notre commune, les impacts environnementaux, paysagers et hydrogéologiques de ce projet concernent directement et gravement notre collectivité, ses habitants, ainsi que les infrastructures publiques dont elle a la charge.
Le Mont Saint-Cyr, point culminant des monts du Mâconnais, constitue un patrimoine naturel unique, un réservoir de biodiversité exceptionnel et une ressource vitale pour notre population.

Motifs de l'Avis Défavorable
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fonde son opposition sur les motifs suivants :

1. Préservation absolue de la ressource en eau potable et sécurité hydrogéologique
La commune de Montmelard exploite des sources situées sur le massif du Mont Saint-Cyr pour alimenter le réseau de distribution d'eau potable pour ses 370 habitants.

- Les sources de la commune de Montmelard, notamment les points de captages 1 et 4 sur Saint Cyr, et les points de captages 1, 2, 3, 4, 5 aux Vernes, sont protégées par deux déclarations d'utilité publique, ARS/BFC/DD71/2018/04 et ARS/ BFC/DD71/2018/05.
- Les travaux d'excavation, de coulage des fondations en béton (plusieurs centaines de tonnes par éolienne) et le drainage des sols liés à l'implantation des éoliennes font peser un risque majeur de perturbation des écoulements des eaux souterraines qui alimentent les sources de la commune de Montmelard
- Tout risque de pollution accidentelle (hydrocarbures, fluides de chantier) ou de tarissement des sources remettrait en cause la continuité du service public essentiel de distribution d'eau potable, que notre commune n'aurait pas les moyens financiers et techniques de substituer rapidement.

2. Atteinte irréversible à un paysage naturel remarquable et à l'identité du Mâconnais
Le Mont Saint-Cyr est le point culminant des monts du Mâconnais. Il offre un panorama exceptionnel et constitue un repère visuel majeur pour toute la région.

- L'introduction de structures industrielles de grande hauteur viendrait rompre brutalement l'harmonie de ce paysage naturel et préservé.
- Cette co-visibilité dégraderait l'attractivité touristique, pédestre et rurale de notre commune, directement liée à la qualité paysagère du site.
-

3. Destruction d'un réservoir de biodiversité et impact environnemental

Le massif du Mont Saint-Cyr, cartographié en ZNIEFF et zone NATURA 2000, est parcouru de plusieurs corridors écologiques. C'est un réservoir de biodiversité majeur pour la faune et la flore locales (notamment l'avifaune et les chiroptères).

- La déforestation nécessaire à l'implantation de 5 éoliennes, aux acheminements des éléments constituant les éoliennes, des matériaux d'approvisionnement du chantier, et enfin de la production d'électricité vers les réseaux de redistribution, sera de nature à compromettre tout l'équilibre naturel et paysager du site.
- Les phases de chantier et d'exploitation (risques de collision, perturbations sonores et vibratoires, fragmentation des habitats) sont incompatibles avec la préservation des espèces, notamment des espèces protégées.

Décision du Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'environnement ;
Considérant les risques majeurs et non maîtrisés sur les sources d'eau potable de la commune ;
Considérant la nécessité de protéger le patrimoine paysager et la biodiversité du Mont Saint-Cyr ;

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

- **ÉMET un avis défavorable ferme et définitif** au projet d'implantation d'éoliennes sur le massif du Mont Saint-Cyr et ses abords immédiats.
- **OPPOSE** une fin de non-recevoir à toute volonté d'implantation industrielle de type aérogénérateurs impactant sur les ressources hydrogéologiques exploitées par la commune.
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Préfet du département, au Maire de la commune de MATOUR ainsi qu'à l'ensemble des services de l'État et des commissaires enquêteurs en charge du dossier lors de l'enquête publique.

Fait et délibéré en mairie le 7 juillet 2026.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Zone d'implantation Potentielle de Matour Ouest

Légende:

Zone d'Implantation Potentielle

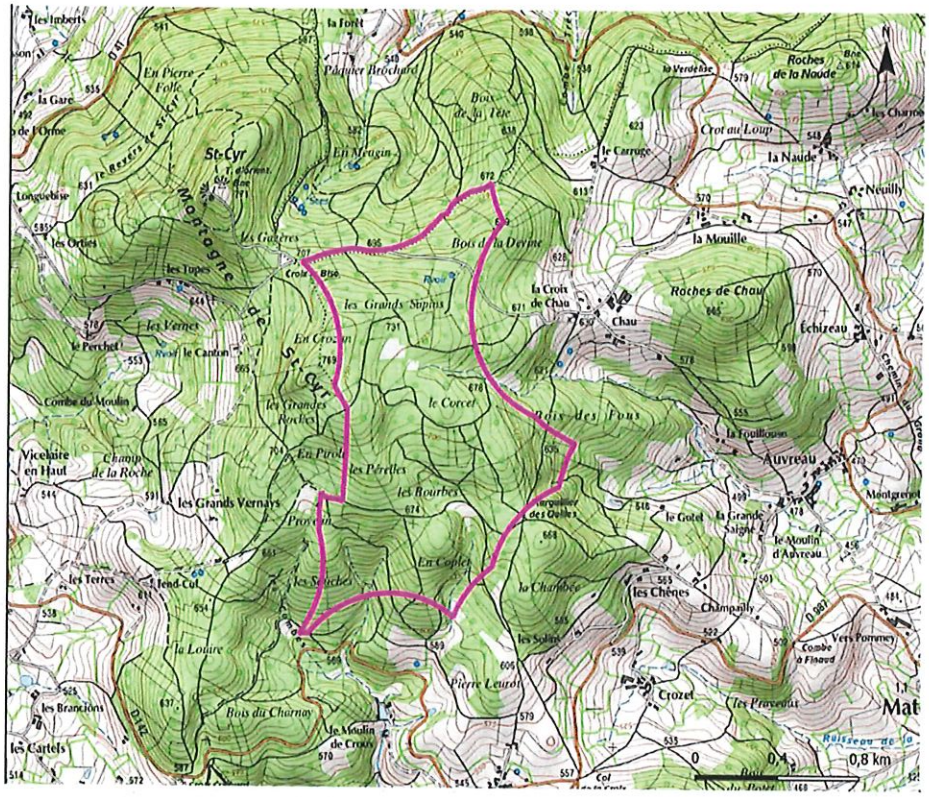

Les Ailes de la Grosne

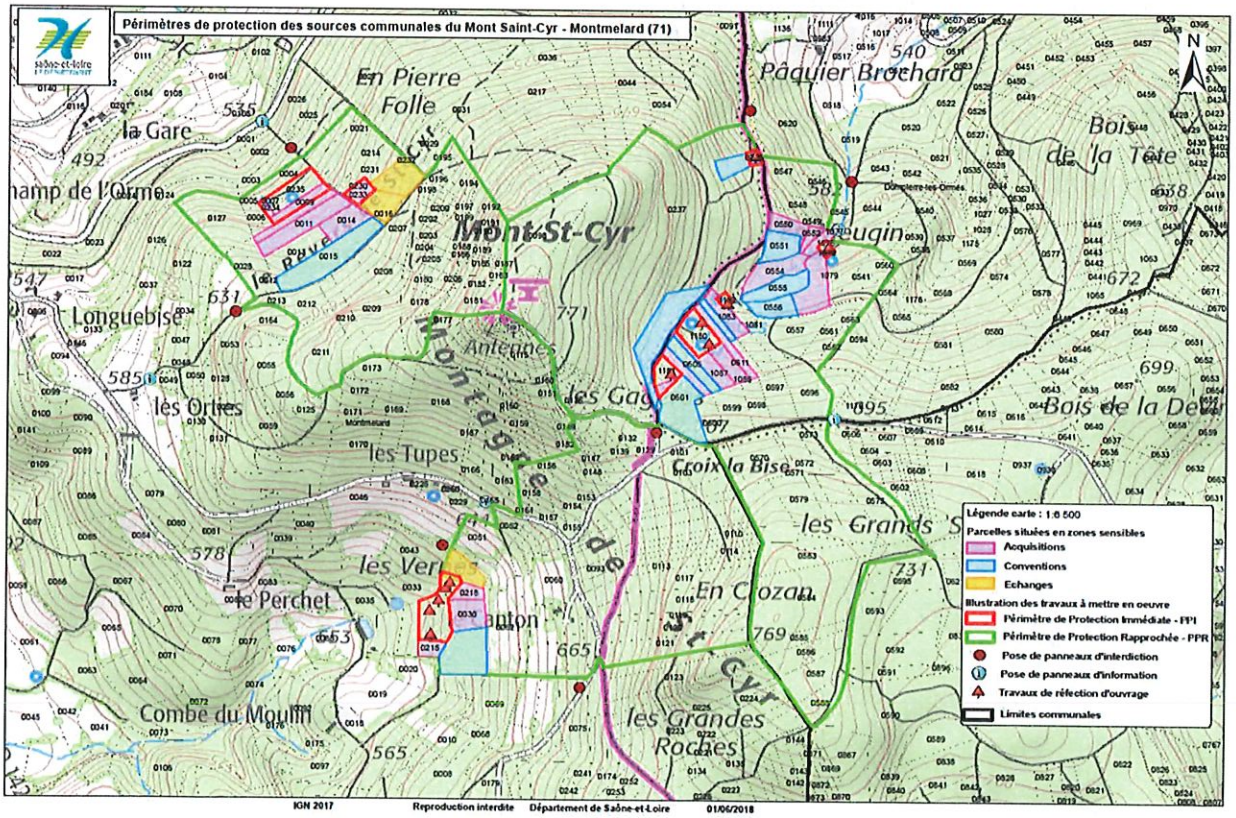

Zone d'implantation Potentielle de Matour Ouest

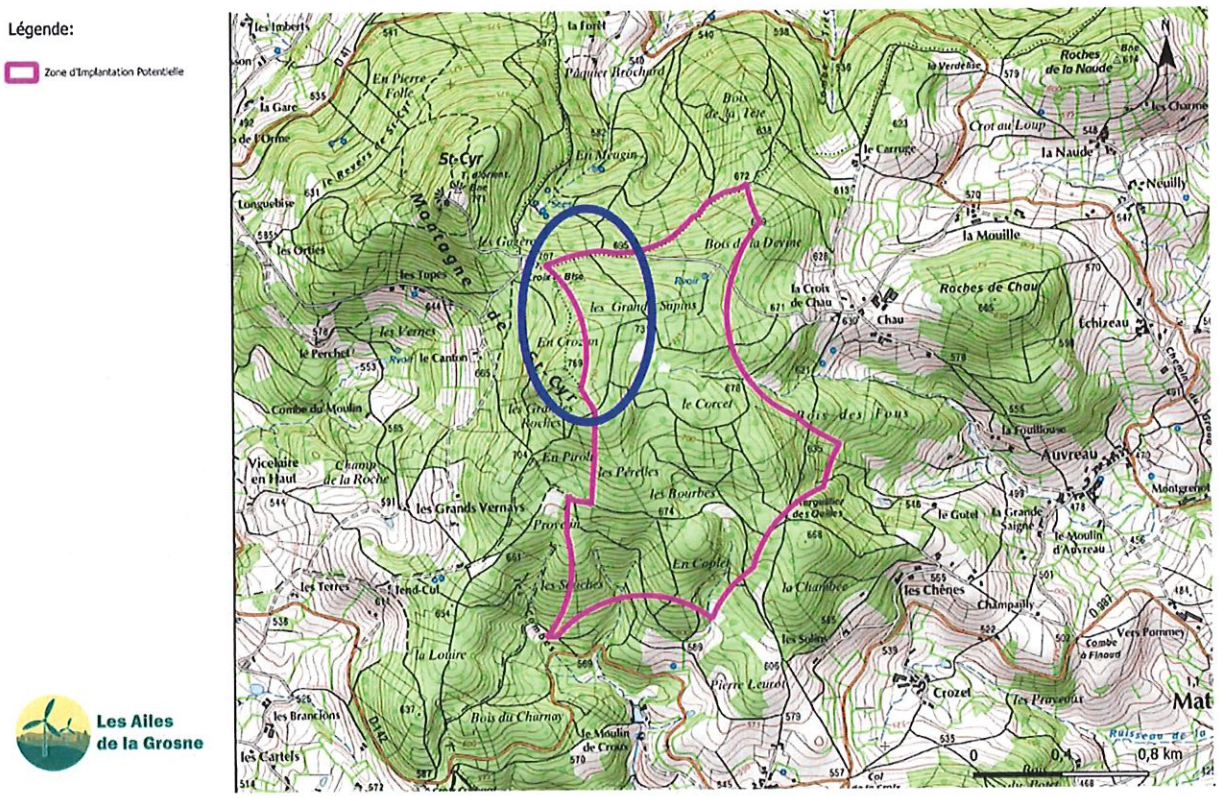

Zone de chevauchement des Périmètres de protection des captages de la commune de Montmelard et de la zone étudiée pour l'implantation.

Le conseil souhaite organiser une réunion publique afin d'informer, de recueillir les avis des habitants et de mobiliser tous les moyens utiles afin de préserver le cadre de vie et la ressource en eau de la commune.
Il est fait part d'une proposition d'une habitante du Matour et de plusieurs administrés de la commune pour renforcer la mobilisation avec propositions d'évènements.

Point situation du réseau d'eau potable :

Dans un contexte de canicule, la production des sources suffit malgré tout à fournir le réseau de distribution. Pour l'heure le niveau de réservoir reste dans la norme mais une vigilance est de mise dans les 15 prochains jours puisqu'il n'est pas annoncé de pluie. À noter que 2 grands consommateurs ne sont plus connectés au réseau ce qui explique l'autonomie maintenue jusqu'à ce jour. La fuite d'eau constatée il y a quelques semaines sur Saint Cyr a été réparé**e**. Des travaux plus conséquents seront à prévoir sur la canalisation complète. Ces travaux feront l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès d**u** SYDRO. Les détails et les coûts de cette opération seront transmis lors d'une prochaine séance de Conseil municipal.
Afin de faciliter la prise de poste de la nouvelle secrétaire de mairie il est décidé de reporter les changements de compteurs qui alourdiraient la tâche de facturation.

L'installation du compteur des Vernes est à organiser dans les prochaines semaines avec l'agent communal et la société BALLAND.
Le compteur d'une maison d'habitation au hameau du Buisson révèle sur 3 années consécutives de toutes petites consommations : il est proposé de remplacer ce compteur afin de s'assurer de la conformité des index relevés.
M Chorier a présenté le projet de raccordement des maisons situées au hameau sous le bois. Le coût de l'opération est de 29 814 € TTC. Afin de régler le temps de séjour de l'eau dans les canalisations il sera rajouté un dispositif de purge manuelle. Un membre suggère la possibilité pour les futurs habitants d'installer un forage afin de résoudre le problème du temps de séjour de l'eau.

Révision du prix de l'eau

Madame le Maire rappelle le travail fait par SECUNDO : un schéma directeur d'acheminement de l'eau potable dont le rapport a été rendu en 2025. Il était préconisé une hausse du tarif de l'eau de l'ordre de 1.20 € le m3 dans un délai de 2 ans afin de subvenir financièrement aux réalisations des investissements à venir pour le maintien du réseau en bon état et son développement future avec une mise en exploitation des Vernes.

Monsieur CHORIER présente un document d'aide à la réflexion avec plusieurs simulations.

Après avoir mesurer les impacts de tous les scénarios sur les factures des usagers, et prenant en compte la nécessité de procéder à 3 augmentations échelonnées sur 6 ans, il est décidé d'augmenter les tarifs de l'eau pour l'année 2027 comme suit :

Tarif actuel Consommation eau	1.33 € / m^3
Tarif Consommation eau au 1er juillet 2027	1.73 € / m^3

Les abonnements compteur d'eau n'ont pas été revalorisés depuis 2018, il est proposé de les augmenter comme suit :

Tarif Abonnement compteur eau	64.99 € / an
Tarif Abonnement compteur eau au 01/01/2027	72 € / an

Le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité,

- **DECIDE d'augmenter le tarif de consommation de l'eau potable et de réactualiser le tarif au 1er juillet 2027 à 1.73 €/m3**
- **DECIDE d'augmenter le tarif de l'abonnement au compteur d'eau et de réactualiser le tarif au 1er janvier 2027 à 72 € par an.**
- **DONNE tout pouvoir à Mme le Maire et ses adjoints pour signer toute pièce utile à l'application de ces décisions.**

Fait et délibéré en mairie le 7 juillet 2026.

VOTES : 11 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Poteaux incendie le Tronchat

M Chorier nous présente un document regroupant les dépenses nécessaires à l'installation d'un poteau incendie au Tronchat. Le coût global s'élève 2 564.43 €

Une somme de 5 000 € a été inscrite au budget

Avis **favorable de l'ensemble du Conseil Municipal.**

Drainages vers habitations du bourg

Une infiltration d'eau constatée dans les murs de la maison de Monsieur et Madame Auvinet rue centrale nécessite l'intervention de la commune s'agissant d'une infiltration due à une mauvaise mise en place du revêtement de voirie. Un devis de la société Balland a été établi pour la somme de 737.16 € TTC. **Il sera demandé au propriétaire de faire la descente de chenaux en même temps. La pose de la PAC est à revoir et à déclarer dans le dossier demande de permis.**

M Machillot Anthony a alerté la commune sur une infiltration dans son mur. **Celui-ci** souhaite refaire sa façade et résoudre le problème d'infiltration avant les travaux. Constatation a été faite **et indique** qu'il s'agit en partie d'un problème d'évacuation d'eau pluviale. Un devis a été réalisé par la société Balland pour la somme de 989.40 €TTC`

Monsieur Machillot prendra en charge une partie du montant des travaux.

Programmation voirie

La Commission voirie devra se réunir rapidement afin d'identifier les portions nécessitant des interventions. La programmation doit pouvoir être établie pour la rentrée

La circulation sur route de Saint Cyr est perturbée et barrée temporairement sauf riverains pour **la** réalisation de travaux sur poteau ENEDIS.

Aire de stockage à Combrenot

Les travaux sur l'aire de stockage bois à Combrenot sont en cours et devraient prendre fin cette semaine. Il reste à terminer les caniveaux , le béton et mettre les graviers. Les souches et le bois doivent être enlevés par Monsieur Marmoud.

Il convient de rédiger un règlement usage et fixer la tarification d'utilisation de l'aire de stockage (Benoit et Thierry proposent 1 à 2 € le m3 stocké) et de décider du délai de stockage.

Thierry Thomas informe le Conseil Municipal que la commune a des parcelles à boiser; la société CFBL a repris contact pour proposer les prestations suivantes : quelles essences veut-t 'on planter sur les les parcelles Garmier et Gelin (environ 5 ha) et quelles sont sur les périmètres de protection des captages donc il faudra planter des feuillus.

Travaux de renforcement des lignes ENEDIS et installation des transformateurs à Vicelaire et en Pierranon

Les travaux de modernisation et renforcement ont été réalisés sur l'ensemble de la commune et la plupart des groupes électrogènes qui avaient été installés temporairement sont retirés. Un sous dimensionnement du matériel a été constaté à la Boisette occasionnant plusieurs heures sans électricité pour la ferme et ses structures. L'installation d'un groupe trop près d'une habitation au lotissement a nécessité le déplacement du groupe électrogène. Ces appareils ne peuvent pas être installés trop près des maisons en période estivale où les gens dorment fenêtres ouvertes. De nouvelles demandes ont été reçues en mairie pour l'installation de nouveaux groupes en septembre en vue de la mise en marche des transfos Vicelaire et Pierranon.

La société Potain est intervenue sur demande D'ENEDIS afin de réaliser des plateformes pour accueillir de nouveaux transformateurs Vicelaire et en Pierranon

Point sur les interventions dommages réseau orange

Un nouveau signalement a été fait pour un poteau endommagé aux bruyères. Il conviendrait de lister sur l'ensemble de la commune tous les poteaux nécessitant une intervention.

Au passage une demande d'intervention est en cours à l'Oder où un technicien Orange est intervenu partiellement et a laissé le fil au sol dans un pré rendant impossible le retour des vaches.

Il faudra reprendre contact avec la société Orange.

VMC école

Lionel Sombardier est venu avec son fournisseur nous présenter un dispositif de ventilation avec une pose facilitée. Le dispositif semble être onéreux et nous n'avons à ce jour encore pas eu le devis. Des subventions pour la mise en place de ces dispositifs existent. D'autres prestataires seront consultés.

Un auto-contrôle sera fait par nos soins durant les vacances scolaires.

Rentrée scolaire 2026

L'école de Montmelard accueillera 14 CM1 et 10 CM2

La compétence périscolaire reprise par les communes sera assurée par le RPI. Dans la gestion quotidienne c'est la commune de Dompierre les Ormes qui sera impactée. Une facturation annuelle sera établie au nom de la commune au prorata du nombre d'enfants accueillis en garderie périscolaire.

A ce jour se pose encore la question du logiciel : Initialement, il avait été prévu de ne pas utiliser de logiciel mais il s'avère que la tâche sera importante pour le secrétariat de mairie de Dompierre les Ormes, il faut donc revoir quel logiciel sera utilisé.

La Commission scolaire s'est réunie afin d'organiser le transport. À ce jour il n'est pas nécessaire de faire une garderie. Par ailleurs, il n'y a plus de place dans le bus si nous devions assurer le transport pour de nouveaux arrivants par la navette Dompierre- Montmelard.

Il faudra refaire un point sur les inscriptions au bus (CM + EN)

Le bus doit faire une contre visite il convient de changer les plaquettes de frein dans un délai d'un mois maximum.

L'arrêt du bus est déplacé sur la place de l'Eglise pour des raisons de sécurité.
Questions abordées en conseil d'école : Piscine, canicule, cantine

Convention de délégation du transport scolaire

Comme chaque année, Il convient de renouveler la Convention de délégation de la compétence du transport scolaire entre la région Bourgogne Franche Comté et la commune de Montmelard.

Le Conseil Municipal délibère et donne son accord pour le renouvellement de cette convention.

Matériel entretien espaces verts

Confronté à des difficultés en début de saison afin d'entretenir les espaces verts au Mont Saint Cyr, la commune souhaite envisager un nouvel équipement. La location de matériel pratiqué les années précédentes n'a pas été possible pour des raisons de pannes multiples.

Plusieurs devis ont été demandés :

- Loisirs Verts Motors propose une un tracteur tondeuse OLEO MAC au prix de 4 500 €
- Verney motoculture propose un tracteur tondeuse JOHN DEERE au prix de 7 270 €
- Et un 2e devis pour un tracteur tondeuse JOHN DEERE au prix de 6 070 €

Considérant la nécessité de transporter ce matériel, il est demandé l'avis au Conseil. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

Le véhicule communal 4x4 a eu un refus lors du contrôle : il faut trouver un véhicule, voir avec le garage de Saint Bonnet.

Faucheuse accotement : il faut envisager le renouvellement et fixer les modalités d'utilisation avec Dompierre les Ormes.

Gestion des poubelles sur Saint Cyr pendent les congés d'été

L'agent communal prendra ses congés du 10 au 29 août : Il est nécessaire durant cette période de vider les poubelles sur Saint Cyr. Il sera demandé à Monsieur RAVEAUD Jacky de gérer les poubelles installées sur Saint Cyr.

Salle des fêtes : gestion pendant les congés et renouvellement des tables

L'agent communal chargé de la remise des clés sera en congé du 3 au 22 août. La salle est louée le week-end du 22 août : il sera nécessaire que l'un de nous prenne en charge la location : Christelle MARTIN se propose de gérer cette location.

Le Conseil municipal a évoqué en dernière séance le renouvellement des tables. Plusieurs qualités à des prix variables sont possibles. Il convient de se positionner sur une gamme de produits.Un premier devis pour des tables pliantes en polypropylène 200 x 90 est proposé pour le renouvellement de 20 tables à un prix de 2325.60 euros TTC

Un 2e devis est proposé pour le renouvellement de 25 tables pliantes 180 par 80 pour un coût total de 7227 € TTC

Le renouvellement des tables est reporté en 2027.

Archives départementales

Une inspection des archives communales a eu lieu vendredi 19 juin en présence de Marie-Pierre Raveaud, Martine Billonnet et Alice Faure. Une opération d'archivage doit être programmée. Le coût ne peut être chiffré qu'après mesure du linéaire des archives. La commission de travail est en lien avec un archiviste. À noter que le CDG averti d'un délai long 3 ans après signature de devis pour réaliser l'archivage.

Une subvention pourrait être attribuée par le département Il faut préparer un dossier pour avril 2027.

Le dernier archivage a été fait en 2008

Jury d'assises

Marie-Pierre Raveaud a participé au tirage au sort du jury d'assise à La Chapelle de Guinchay le mercredi 24 juin dernier.

Monsieur Danry a été tiré au sort et en a été averti.

Commission de sécurité

La commission de sécurité a émis un avis favorable à la poursuite d'exploitation de la salle communale. Toutefois quelques prescriptions ont été listées : il convient de les mettre en place

Un avis favorable au reclassement de l'établissement en type L avec activité secondaire de 5e catégorie a été émis avec un effectif de 167 personnes accueillies.

Le rapport sera transmis à Alice Faure.

On doit reprendre contact avec le restaurant du Saint Cyr pour connaître si les prescriptions demandées par la commission de sécurité ont été mises en place.

Episode de canicule

Madame le Maire demande un retour quant aux personnes fragiles qui ont été contactées pendant la période de canicule.

Mme LOMBARD : elle bénéficie des services ADMR, SIAD et infirmières à domicilie tous les jours . Elle ne veut pas partir et elle se fait à manger

En ce qui concerne Mme BILLOT, nous n'avons pas de coordonnées téléphoniques; on va voir directement avec elle en allant la rendre visite afin qu'elle nous donne ses coordonnées.

À noter qu'un nouvel épisode de canicule est amorcé et que de nouveaux contacts ou visites devront être pris.

Secrétariat de mairie

Une secrétaire prendra le poste au 15 juillet prochain. Bien que formée au métier de secrétaire mairie, Un temps d'adaptation sera nécessaire afin qu'elle soit totalement autonome.

La période de facturation des consommations d'eau approchant, il sera nécessaire de l'accompagner au mieux.

Questions diverses

L'installation du nouveau matériel informatique a été faite ainsi que la remise d'une tablette à l'agent communal.

Madame Raveaud Marie-Pierre a contacté la marbrerie Ancelle qui avait fourni un devis pour l'exhumation de 40 tombes, le devis s'élève à 24 960 € TTC. Le délai des travaux pourrait être envisagé en début d'année 2027 et il faut prévoir 2 semaines de travaux.
La Marbrerie Ancelle n'a fait part d'observations particulières quant à l'accès aux tombes. Le devis sera signé et transmis à l'entreprise.

Le Maire nous avise qu'un accueil de scouts sera sur le site de Combrenot

Le Maire nous informe qu'une demande d'organisation d'un vide maison par Mme Mouren, à Vicelaire.

La séance est levée à 00h00.

Secrétaire de Séance,

Alice FAURE

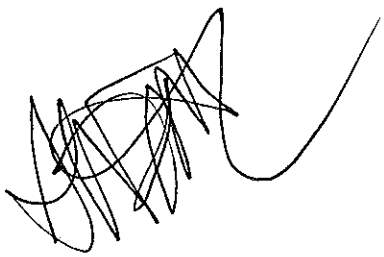

Le Maire,

Laure FLEURY

